



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural  
Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
Secrétariat de la CDPENAF  
Tél : 01 60 56 73 00  
Mél : [ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 25 août 2023

DDT 77/STAC  
Unité Instruction et Conseil ADS  
MELUN  
A l'attention de  
Madame Naouel MEZIANI

## AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 2 août 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 287 23 00001, déposée par M. Vincent BERTIN, pour la construction d'un hangar agricole avec couverture photovoltaïque sur la commune de Meilleray.

La commission s'est réunie le jeudi 24 août 2023, pour examiner ce permis de construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commune de Meilleray est régie par le règlement national d'urbanisme (RNU). L'article L. 111-4 du Code de l'urbanisme prévoit plusieurs dérogations qui doivent être soumises à l'avis de la CDPENAF si elles ont pour conséquence une réduction des surfaces situées dans les espaces autres qu'urbanisés et sur lesquelles est exercée une activité agricole.

**La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.**

**Le demandeur, M. Vincent BERTIN est un exploitant agricole actif, et ce projet est considéré comme nécessaire à l'activité agricole.**

DDT de Seine-et-Marne  
288, avenue Georges Clemenceau  
Parc d'activités  
77000 Vaux-le-Pénil

Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur  
*Medu*  
Laurent BEDU